

Mettre en place ou optimiser les dispositifs de partage de la valeur (intéressement, participation, PPV....)

Objectifs

- Identifier les dispositifs de partage de la valeur mobilisables dans une politique de rémunération globale et dans une démarche RSE ;
- Maîtriser les mécanismes essentiels de l'intéressement, de la participation, de la PPV, du PPVE et des plans d'épargne salariale ou retraite ;
- Évaluer les obligations, les opportunités et les limites de chaque dispositif afin de choisir les solutions les plus adaptées à la situation de l'entreprise.

Public

Dirigeant, DRH, RRH, Directeur et Responsable rémunérations, chargé de projet RH, juriste en droit social

Programme

1/ Comprendre l'épargne salariale comme levier de rémunération globale et de politique RSE

- Les notions de rémunération globale et d'épargne salariale ;
- Le régime social et fiscal des dispositifs d'épargne salariale ;
- Les nouvelles obligations de partage de la valeur pour les entreprises de 11 à 49 salariés ?
- Comment intégrer l'obligation de négocier sur le bénéfice exceptionnel pour les entreprises de 50 salariés et plus ?
- Les limites de l'épargne salariale dans les enjeux RSE et de gouvernance de l'entreprise.

2/ Choisir les bons outils pour alimenter et piloter l'épargne salariale

- L'intéressement et la participation : les points communs et les différences du partage de la création de valeur ;
- Le supplément d'intéressement ou de participation, la prime de partage de valeur : comment les intégrer dans les dispositifs d'épargne salariale ou dans les revendications salariales ?
- L'épargne volontaire ou contrainte des salariés : Quels avantages mutuels pour l'entreprise et le salarié ?
- Le nouvel outil : « Le plan de partage de la valorisation de l'entreprise » (PPVE).

3/ Identifier les supports d'épargne adaptés aux projets des salariés : moyen terme, retraite et abondement

3-1 Les produits d'épargne à moyen terme

- Le plan d'épargne entreprise PEE
- Le fonctionnement des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE)
- Les investissements « socialement responsable »
- Les supports financiers de l'actionnariat salarié

3-2 Les produits d'épargne réservés à la retraite :

- Le plan d'épargne individuel pour la retraite
- Le PER : PERCO /PERECO, PERO
- La gestion financière de l'épargne retraite : la gestion pilotée et les investissements « socialement responsable »
- La passerelle compte épargne temps (CET) vers le PER

3-3- La politique d'abondement et l'engagement sociétale de l'entreprise

4/ Sécuriser la négociation, la conclusion et le dépôt des accords d'épargne salariale

- Les modalités de négociation des accords
- La procédure de contrôle des accords

Méthodes pédagogiques

- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les entreprises
- Benchmark de l'observatoire des rémunérations et des négociations de la Cité des entreprises

Suivi et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 649€ HT (TVA 20%)

Non adhérent : 699€ HT (TVA 20%)

Durée

1 journée de 09h00 à 17h30, soit 7 heures de formation

Intervenant(s)

Michaël MASCLÉ,

Date(s)

SESSION

04 Déc 2026 9:00 / 17:30

SESSION

18 Mar 2027 9:00 / 17:30

SESSION

02 Déc 2027 9:00 / 17:30